

(Affiche).

ARRETE SUR LA POLICE DES CAFES, CABARETS ET DEBITS DE BOISSONS.Nous Préfet de l'Ardèche [...] Arrétons:[...] Toute personne qui désire ouvrir un café [...] doit adresser au maire de sa commune une demande [...] ces demandes seront transmises [...] à messieurs les sous-préfets pour les arrondissements de Tournon et de Largentière. [...] Tout débitant qui cesse son commerce est tenu d'en faire la déclaration au maire de la commune qui en donnera avis à nous pour l'arrondissement de Privas [...].A Privas, le 5 février 1872. Le Préfet de l'Ardèche S. Doncieux. [...] Avis. les débitants de boissons, pourront se procurer des exemplaires du nouveau règlement sur la police des cafés, cabarets et débits de boissons, chez M. Roure, imprimeur à Privas.

Référence : 19630

Privas, imprimerie Roure, 1872, 1 affiche de 28 x 44 cm.

Prix : **30,00 €**

Cet article vous est proposé par :

Librairie Ancienne du Vivarais

patrick.auriolles@wanadoo.fr

Auriolles

07200 Saint Etienne de Boulogne

France

<https://v5.livre-rare-book.net/fr/livres/5472326-19630>